

CENTRE MALVAU

21 quai des Violettes – 37400 AMBOISE

Tél : 02.47.57.21.92

Centre de Soins de Suite et Réadaptation en Addictologie

LIVRET D'ACCUEIL



Présentation
générale

La vie au
Centre
Malvau

Règlement
de la vie
collective

Après votre
sortie

Nos
équipes

Votre séjour

Droits et
information
du patient

Mise à jour : Septembre 2022 – Validation du Conseil d'administration du 10 septembre 2022

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez demandé à un médecin, à un thérapeute ou à une équipe de notre Fondation de vous aider à retrouver un meilleur état de santé.

Les thérapeutes et les équipes qualifiés de la Fondation mettront tout en œuvre pour vous apporter les meilleurs soins et vous accompagner dans cette démarche.

Notre Fondation reconnue d'utilité publique s'inscrit dans la continuité du travail de l'Association l'Élan Retrouvé dont la vocation reste d'aider les personnes souffrant de troubles psychiques, de troubles du spectre de l'autisme et de troubles addictifs à conserver ou à restaurer un lien social et éventuellement professionnel satisfaisant.

À l'initiative du Conseil d'Administration auquel participent, de longue date, des représentants des usagers, la Fondation continue à créer ou à reprendre des établissements de soins, médico-sociaux et sociaux pour renforcer ses actions.

L'ensemble des établissements est dirigé et coordonné par Monsieur François Géraud, Directeur général de la Fondation et par le Docteur Michel Moulin Médecin directeur des services et établissements. M. François Redon est le directeur du Centre Malvau. Si vous souhaitez le rencontrer, prenez rendez-vous par l'intermédiaire de vos référents (moniteur ou infirmière) ou auprès du secrétariat. Le Docteur Pascale Mardon est le médecin cheffe généraliste addictologue.

J'espère que l'accueil et l'accompagnement qui vous seront proposés répondront à votre attente et vous permettront de retrouver l'élan que vous êtes venu chercher auprès de nous.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.



Soins de suite et de réadaptation en addictologie

21, Quai des violettes
37400 AMBOISE
Tél. 02 47 57 21 92 - Fax 02 47 57 66 54
centre.malvau@elan-retrouve.org
<http://centremalvau.fr>

M Bernard VERRIER
Président de Fondation

LA FONDATION GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT EST :
"L'ELAN RETROUVE"



Président : Monsieur Bernard VERRIER
23 rue de la Rochefoucauld
75009 PARIS

Tél : 01 49 70 88 58 - Fax : 01 42 81 11 17
e-mail : elan@elan-retrouve.org

Ce livret d'accueil est régulièrement actualisé.

SOMMAIRE

Présentation générale

1. Situation géographique	4
2. Démarches administratives	6
3. La prise en charge durant votre séjour	7
4. Hygiène de vie	9
5. Une journée au Centre Malvau	10

Nos équipes

1. L'équipe administrative	11
2. L'équipe médicale	11
3. L'équipe soignante	12
4. L'équipe socio-éducative	13
5. L'équipe logistique	14

La vie au Centre Malvau

1. Votre admission	15
2. Votre chambre	16
3. Les repas	16
4. Le linge	16
5. Le courrier	17
6. La télévision	17
7. Le téléphone, les téléphones portables	17
8. La bibliothèque	17
9. La cafétéria	18
10. Les visites	18
11. Les sorties thérapeutiques	19
12. Culte	20
13. Argent et valeurs	20

Votre séjour

1. L'accueil	21
2. Informations générales	21
3. Le contrat thérapeutique	22
4. Les mouvements d'entraide	23
5. Qualité et sécurité	23
6. La préparation à la sortie	24

Droits et informations du patient 26

Après votre sortie 29

Mouvements d'entraide (structures nationales) en annexe

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Ouvert depuis Mai 1962, le Centre MALVAU est un Établissement de Santé Privé sans but lucratif dont la gestion est confiée à la Fondation L'Élan Retrouvé

Proche de Tours en Indre et Loire, à 1 heure de Paris via la gare Montparnasse et 2 heures via la gare d'Austerlitz, l'établissement est situé sur la commune d'Amboise, sur la rive gauche de la Loire, en direction de Blois, départementale 751, à environ 3 Kms de la gare.

Moyens d'accès : gare SNCF Amboise. Pas de bus, mais des taxis à toutes les arrivées de train.

Implanté sur une superficie de 15 hectares, le Centre MALVAU est constitué d'un ensemble de bâtiments :

- * Le Château, qui abrite les services administratifs et médicaux, les services communs (cuisine et salle à manger), salle de jeux, de télé, et, pour une part, les chambres.
- * L'Hermitage, annexe du Château, comportant principalement des chambres, des salles de jeux, de télé et des ateliers de création.
- * Des bâtiments annexes, les ateliers, la lingerie sont distribués à l'intérieur d'un vaste parc, agréable et ombragé.

L'Élan Retrouvé

La Fondation l'Élan retrouvé a été fondée en 1948 par le professeur Paul SIVADON, médecin psychiatre chef de service du Centre de Traitement et de Réadaptation Sociale à l'hôpital psychiatrique de Ville Evrard (Seine-Saint-Denis) et Madame Suzanne BAUMÉ, conseillère du travail.

Après 68 ans de fonctionnement associatif, l'Association l'Élan Retrouvé change de statut et devient la Fondation l'Élan Retrouvé Reconnue d'Utilité Publique, par décret du 17 août 2016.

Le but premier était de combler l'absence d'institutions de relais à l'hospitalisation de longue durée et de soigner la majorité des personnes. Son objectif statutaire était de « favoriser la réinsertion et la réadaptation des malades et handicapés psychiques ». La Fondation a été reconnue d'utilité publique par décret du 14 décembre 1956. Principalement ambulatoire, le dispositif de l'Élan Retrouvé est complémentaire de celui de la psychiatrie publique ou libérale. Non sectorisé, il se déploie à Paris, dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

La Fondation accueille dans ses établissements des enfants, adolescents et adultes présentant des troubles envahissants du développement, souffrant de troubles psychologiques ou psychiques, aux pathologies plus ou moins invalidantes, et ayant des troubles addictifs. Les établissements sanitaires de La Fondation sont des ESPIC : Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif. L'offre de La Fondation répond au libre de choix de la personne, avec le souci de l'accompagner dans son parcours, du soin jusqu'à la réinsertion sociale et/ou professionnelle. Pour cela, plusieurs établissements médico-sociaux sont venus compléter le dispositif sanitaire : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, Service d'Aide à l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), ESAT.... La Fondation gère aussi un pôle social (logements) pour ses usagers.



Le Centre Malvau se situe à Amboise au 21, Quai des Violettes

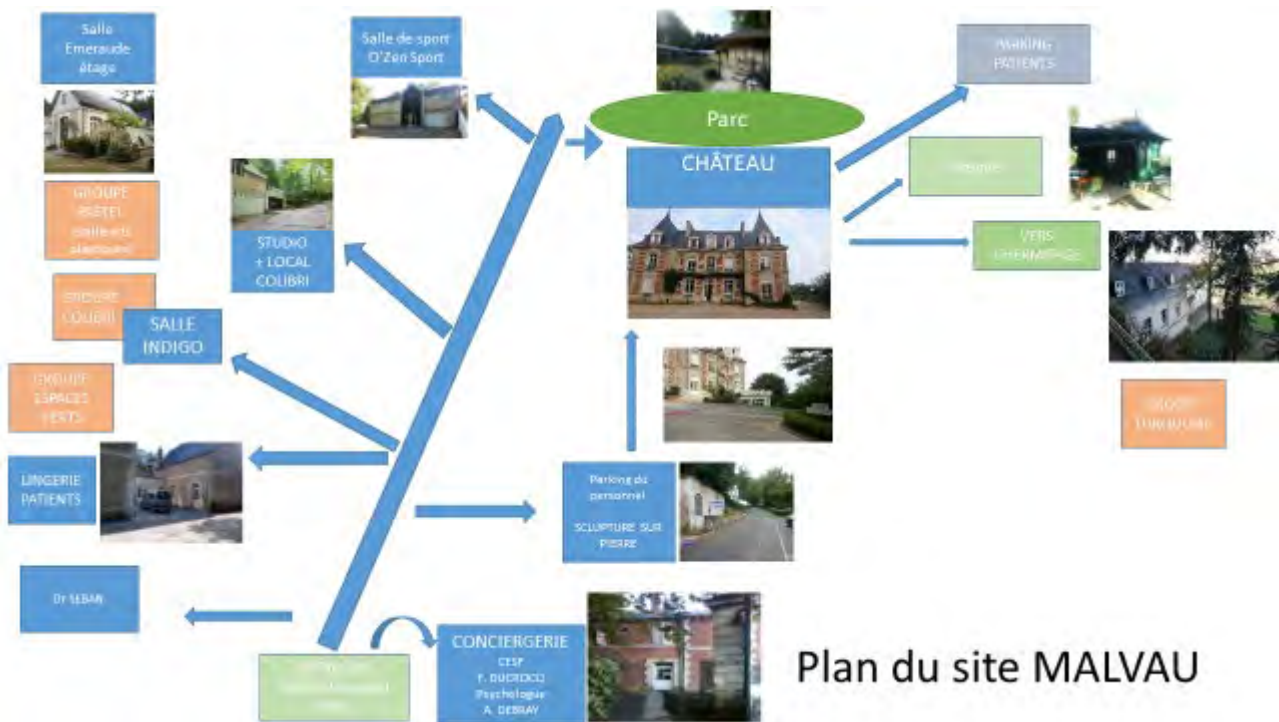
Vers POCE SUR CISSE
Gare d'Amboise

Vers BLOIS



Vers TOURS

Centre-ville et
Château d'Amboise



Plan du site MALVAU

2. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

◆ L'admission :

L'admission est prononcée après examen d'un dossier d'admission à 2 volets (l'un médical, l'autre administratif) renseigné par vous-même (pour la partie administrative) et par votre médecin (ou le médecin de l'hôpital).

Ce dossier est à retourner à l'établissement, accompagné de la photocopie de l'attestation de la sécurité sociale (carte vitale) et de la carte de mutuelle, ainsi qu'une lettre de motivation. L'anonymat peut être demandé.

◆ Prise en charge du séjour :

Le prix de la journée est de 152.20 euros à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'établissement, conventionné toutes caisses, reçoit des patients pour des séjours de 7 semaines éventuellement modulables, avec prise en charge.

Le séjour est pris en charge :

- à 80% par la Sécurité sociale
- à 20% (ticket modérateur) et le forfait journalier (20€) pris en charge :
 - soit par la mutuelle, (cependant certaines mutuelles demandent au patient de faire l'avance, remboursement sur facture acquittée) ;
 - soit par la C.M.U (selon les conditions prévues par la réglementation) ;
 - soit par l'intéressé lui-même (des plans de remboursement peuvent être établis avec l'établissement).

Sur demande et selon les disponibilités, les patients pourront bénéficier d'une chambre particulière, avec un supplément journalier de **30€ ou 55€ par jour en fonction de son confort.**

➤ **Contactez votre mutuelle pour connaître ses modalités de prise en charge.**

◆ Sortie :

En fin de séjour, l'équipe pluridisciplinaire vous aide à organiser un suivi médico-psycho-social adapté au plus près de votre projet de vie.

Des prolongations de séjour ou des séjours séquentiels peuvent être proposés en fonction des motivations du patient et de l'avis de l'équipe soignante.

3. LA PRISE EN CHARGE DURANT VOTRE SEJOUR

Il s'agit d'une démarche volontaire comme en atteste votre lettre de motivation.

Votre participation active favorisera et accélèrera le retour à l'équilibre de vie plus satisfaisant et à majorer la confiance en vous-même. Votre participation au projet de soin sera requise pour qu'il soit co-construit avec l'équipe soignante.

Le programme prend appui sur 4 grands axes :

1) Le corps : restauration physique et de l'hygiène de vie

- Reprise des rythmes alimentaires et du sommeil ;
- Hygiène corporelle et du linge ;
- Arts martiaux, soins socio-esthétiques, aromathérapie ;
- Acupuncture, mésothérapie, ostéopathie, réflexologie plantaire ;
- Activités physiques et sportives adaptées ;
- Parcours nature sensoriel ;
- Informations thématiques : nutrition, sommeil, tabac, hygiène...

2) L'esprit : découverte d'un nouvel équilibre psychique

- Entretiens individuels : médecin généraliste, addictologue, psychologue, infirmier, éducateur ;
- Groupes de parole, conférences débat sur la problématique des addictions ;
- Arts plastiques, mandalas, chant, expression corporelle...

3) Le corps et l'esprit : relier à nouveau ces deux éléments

- Relaxation ;
- Hypnose ;
- Méditation.

4) Le social : amélioration de l'autonomie sociale

- Bilan social d'entrée ;
- Accompagnement individualisé aux démarches sociales et administratives, à la gestion du budget ;
- Organisation de la sortie et suivi : prise de rendez-vous médico psycho socio, associatif et logement.

Le séjour au Centre Malvau est d'une durée de **7 semaines** (en cours d'évolution à 8 semaines).

Les entrées ont lieu toutes les semaines et les patients intégreront un *groupe encadré par les mêmes référents infirmier et éducatif tout au long de leur séjour dès le 1^{er} vendredi de la première semaine.*

La première semaine permet la réalisation d'un bilan **individuel** à l'issu duquel est établi avec le patient son **projet personnalisé de soins** en fonction de ses objectifs de vie.

Activités en groupe :

- Séances d'éducation thérapeutique ;
- Groupe de paroles : parentalité, femmes, tabac... ;
- Séances de relaxation, de méditation ;
- Activités thérapeutiques au sein de votre groupe qui participent à l'intérêt de la communauté (culture florale et d'aromatiques, entretien et embellissement des abords des bâtiments, fleurissement et décoration des locaux...)

Activités proposées dans le cadre du programme personnalisé :

(Définies avec chaque patient après son bilan initial, liste non exhaustive pouvant évoluer) :

Rendez-vous individuels avec : médecins, psychologue, infirmiers, diététicienne, conseillère en économie sociale et familiale, intervenant éducatifs ;

Groupes de paroles spécifiques animés par le psychologue (Photolangage, Groupe femmes, Mémoire...)

Activités sportives : musculation, parcours sensoriel, relaxation, groupe abdo-fessiers, piscine (extérieure à l'établissement), atelier équilibre, arts martiaux...

Activités spécifiques :

- *Bien-être, gestion du stress* : relaxation, méditation, Mandala, soins de socio esthétique, réflexologie plantaire, aromathérapie
- *Expression de soi* : artistique (dessin, mosaïque, cuir, collage, pyrogravure), expression théâtral ; contes, chant, remue-ménage
- *Bien vivre dans son environnement* : accompagnement aux démarches sociales et à la vie quotidienne, découverte de la médiathèque, atelier Informatique (aide à la réalisation de CV...), atelier Code de la route (entraînement accompagné), préparation à la sortie.

4. L'HYGIENE DE VIE

Le bon maintien des fonctions essentielles de votre organisme est soutenu par une activité physique régulière.

Par ailleurs, vous serez responsable de l'entretien de votre chambre pendant la durée de votre séjour.

Dans votre intérêt et celui de votre entourage, vous devez respecter les règles d'hygiène de vie exposées dans le règlement de fonctionnement.



- ✓ Les objets de toilette (rasoirs, épilateurs, sèche-cheveux, brosse à dents, linge) sont strictement personnels et ne doivent pas être prêtés (cette interdiction est liée aux risques de contamination).
- ✓ Suivant la nature des activités qui vous seront proposées, la lingerie vous prête et entretient durant votre séjour des vêtements appropriés (bleus de travail) que vous devez restituer la veille de votre sortie.
- ✓ Les bottes et gants, remis à l'arrivée dans certains groupes sont strictement personnels et ne doivent pas être échangés.
- ✓ La laverie est à votre disposition de 7h30 à 21h.
- ✓ **En cas d'accident de tout type : prévenir l'infirmerie.**

5. UNE JOURNÉE AU CENTRE MALVAU



07h00 à 08h00	Prise des médicaments
08h00	Petit déjeuner
08h45 – 9h	Organisation de la journée
9h – 11h15	Activités en groupe
11h15 – 12h	Prise des médicaments
12h00	Déjeuner
12h45 à 13h30	Temps libre
13h30 à 16h30	Activités en groupe, APS, consultations, conférence ou réunion (soignés/soignants...)
16h15 à 18h	Temps libre / sortie en ville (week-end retour 18h)
16h30 à 18h	Mardi et Jeudi atelier Sculpture sur Pierre / Jeudi atelier cuir
17h45 à 18h45	Prise des médicaments
18h45	Dîner
19h45 à 22h00	Loisirs, jeux de société
A compter de 21h	Prise des médicaments du coucher
23h00	Coucher

LE RESPECT DES HORAIRES EST NÉCESSAIRE AU BON DÉROULEMENT DE VOTRE SEJOUR.

➤ *Un trombinoscope vous présente l'équipe au complet dans le hall du Château.*

1. L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Directeur d'établissement

Responsable RH / paie

Chef comptable – Responsable logistique

2 secrétaires Admission & Facturation
1 secrétaire RH & Qualité

Accueil téléphonique: 9 ou 200 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Une astreinte administrative est organisée chaque semaine, 24h sur 24

2. L'ÉQUIPE MÉDICALE

Médecin chef généraliste addictologue
Médecin généraliste

L'équipe médicale est à votre disposition pour vous offrir des soins de qualité et pour vous informer des éléments qui contribuent aux diagnostics, aux traitements et aux examens qui vous concernent. Les consultations programmées sont obligatoires.

Le **médecin chef généraliste addictologue** consulte du lundi au jeudi dans son cabinet situé au 1^{er} étage du Château.

Le **médecin généraliste** consulte à son cabinet situé à l'annexe (près de la lingerie) :

- Le lundi de 13h00 à 18h00 ;
- Du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h00 à 18h ;
- Le mercredi et le vendredi de 13h00 à 18h.

Vos familles peuvent prendre contact avec les médecins.

N'hésitez pas à en parler aux infirmières et à participer à la réunion mensuelle, le samedi matin, destinée aux patients et à leurs proches (réunion des familles).

Une astreinte médicale est assurée 24 h/24, tout au long de l'année

3. L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Infirmière coordinatrice

**Equipe de jour : 6 infirmières
Equipe de nuit : 2 infirmières**

**Psychologue
Diététicienne**

Tout au long de votre séjour, 24h/24, l'équipe infirmière est à votre écoute. Elle vous aide et vous assure les traitements, soins et rendez-vous nécessaires.

Les consultations infirmières ont lieu quotidiennement.
Les rendez-vous sont inscrits, par le patient, dans son agenda.
La distribution des médicaments se fait ¾ d'heure à 1 heure avant chaque repas, à l'infirmierie, devant l'infirmière. Les soins se font le matin de 7h45 à 8h45 et le soir, si nécessaire, de 17h30 à 18h30.

**L'infirmierie est fermée aux heures des transmissions soit :
Entre 8h30 et 9h, entre 13h et 13h30, et entre 20h30 et 20h45**

- Le psychologue est présent du lundi au vendredi. Il reçoit sur rendez-vous et à la demande des patients. Il anime des réunions à thème, des ateliers (contes et « remue-méninges ») et participe par roulement aux réunions de groupe.
- La diététicienne établit avec vous un menu adapté et en assure le suivi. Les prescriptions diététiques se font à la demande du patient ou du médecin. Elle est présente tous les jeudis matin.

En cas d'urgence : appeler le 15 (SAMU) et le 213 (infirmierie)

Une sonnette est à votre disposition dans votre chambre
Au studio : utiliser le téléphone.

Tout accident avec saignement doit être immédiatement signalé au personnel soignant.

La permanence infirmière est assurée jour et nuit

4. L'ÉQUIPE SOCIO-EDUCATIVE

Cadre éducative

7 moniteurs et éducateurs

Conseillère en Economie Sociale et Familiale



O'Zen Sport



Cinq groupes :

- ☀ Pastel
- ☀ Turquoise
- ☀ Azalée
- ☀ Espaces verts
- ☀ Colibri

Les activités thérapeutiques fonctionnent du lundi au vendredi de 8h45 à 11h00 et de 13h30 à 16h00.

La participation à ces groupes fait partie intégrante de votre prise en charge.

- La Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) vous reçoit sur rendez-vous à son bureau situé à la Conciergerie.
Elle est présente le lundi, le mercredi, le jeudi toute la journée et le vendredi matin.
- L'éducatrice sportive est présente du lundi au jeudi. Elle encadre les activités physiques et sportives.

5. L'ÉQUIPE LOGISTIQUE

2 agents techniques

4 agents d'entretien

L'équipe logistique participe à votre séjour par l'entretien des locaux à votre disposition.



1. VOTRE ADMISSION

Votre admission a été prononcée après avis médical, sur la base de votre dossier administratif et médical.

Nous vous demandons d'arriver à l'heure fixée le jour de votre entrée afin que nous puissions vous accueillir dans de bonnes conditions.

Nous vous demandons de présenter :



OU



Passport

OU



Carte de séjour

Carte d'identité



Carte vitale

E



Attestation de droit à
l'assurance maladie de moins
de 2 mois

OU



Carte CMU

+



Carte mutuelle

Dans le cadre de la sécurisation de notre dossier patient nous incluons une photo de vous. Prise à votre admission, elle est rattachée à votre dossier patient informatisé.

Nous vous demandons d'être particulièrement attentif au fait que les documents que vous nous présentez à votre admission soient encore valides et qu'ils couvrent bien l'ensemble de votre séjour.

Dans l'éventualité d'un refus de prise en charge par vos diverses caisses d'assurances, vous seriez dans l'obligation de régler vous-même le montant de votre séjour restant dû.

Il est donc très important de vérifier la régularité de vos attestations avant votre admission. N'hésitez pas à vous faire aider auprès de vos correspondants habituels, d'une assistante sociale ou auprès de notre secrétariat.

Vous pouvez, selon les cas précités, être amené(e) à payer le forfait journalier (actuellement 20 € par jour) et/ou le ticket modérateur qui correspond à 20% du prix de journée du service concerné (prix de journée affichés au bureau des admissions).

Nous vous informons qu'il est impératif qu'à votre sortie vous soyez à jour des paiements envers l'établissement afin d'éviter que le Centre Malvau ne mette en œuvre la procédure de recouvrement des contentieux.

2. VOTRE CHAMBRE

En fonction de la prise en charge par votre mutuelle, lors de votre admission, vous serez accueilli(e) dans une chambre individuelle ou à 2 lits. Les chambres individuelles seront affectées dans la limite de nos possibilités au Château, au Studio ou à l'Hermitage.

3. LES REPAS

Les menus équilibrés sont élaborés selon un plan alimentaire et en collaboration avec la diététicienne.

Une Commission restauration se tient régulièrement, à laquelle participe le Directeur, le chef d'Ansemble (notre prestataire) et le médecin généraliste.

Vous serez sollicité pour y participer et ainsi élaborer les menus avec le prestataire et lui exposer vos desiderata.

4. LE LINGE

- ▶ La lingerie est à votre disposition 7j sur 7 de 7h30 à 21h.
- ▶ Vous y trouverez 2 machines à laver et 2 machines à sécher le linge.

○ Les tarifs sont les suivants :

2€ le lavage (la lessive est fournie) ;
1€ le séchage.

Le Centre Malvau décline toute responsabilité dans les incidents liés au lavage du linge.

- ▶ En cas de problème (manque de vêtements...), n'hésitez pas à en parler à votre moniteur ou à l'infirmière qui chercheront avec vous à le résoudre (vestiaire...).

Des couvertures supplémentaires ou des oreillers peuvent être demandés auprès de l'équipe ménage. Les draps sont changés le mardi matin, une semaine sur deux, et à la demande si besoin.



5. LE COURRIER

Vous pouvez recevoir, si vous le désirez, du courrier à l'adresse suivante :

M. / Mme (votre nom)
Centre MALVAU
21 quai des Violettes
37400 AMBOISE

Le courrier est distribué à 13h00 les jours d'ouverture du secrétariat.

Le départ du courrier, affranchi par vos soins, est assuré chaque jour, du lundi au samedi.

Une boîte aux lettres est installée dans le hall du Château.

Le secrétariat est habilité à expédier ou recevoir vos lettres recommandées et vos colis.

6. LA TÉLÉVISION

Des salles de télévision donnant accès aux chaînes de la TNT sont à votre disposition au Château, en salle Indigo et à l'Hermitage.

7. LA TÉLÉPHONIE

Vous pouvez vous faire appeler en dehors des activités.

Des téléphones sont à votre disposition dans les bâtiments afin que vous puissiez y prendre les appels.

8. LA BIBLIOTHÈQUE

Située au Château et à l'Hermitage, vous pouvez emprunter des livres.

La bibliothèque vous propose tous types de lectures.



9. LA CAFÉTERIA

Mise à disposition des distributeurs de boissons par le Club Malvau.

- ▶ Des distributeurs de boissons sont à votre disposition au Château.
- ▶ Vous pouvez également utiliser les points d'eau.
- ▶ Pour une question de sécurité, il est interdit de posséder des cafetières, bouilloires ou autres appareils électriques dans les chambres. Une bouilloire est à votre disposition en soirée au Château et à l'Hermitage.
- ▶ Plusieurs jeux sont à votre disposition : un billard, un jeu de fléchettes, plusieurs jeux de société.



10. LES VISITES

Sous votre responsabilité, votre famille et vos amis sont les bienvenus. Nous savons que leur présence est un soutien, un réconfort et une aide pour votre guérison.

Pendant le temps de visite les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents et doivent rester accompagnés.

Dans tous les cas, il convient de respecter les panneaux de circulation, les règles d'hygiène et de sécurité, le repos des personnes hospitalisées et la nécessaire tranquillité des lieux.

HORAIRES DES VISITES AUTORISÉES :

Les visites sont autorisées du lundi au vendredi de 16h30 à 18h00, les samedis et dimanches de 9h à 19h (21h si vos invités dînent sur place). Les visiteurs sont invités à se présenter à l'infirmerie.

Vos invités peuvent déjeuner ou dîner sur inscription préalable auprès du secrétariat (10€ pour les adultes, 5€ pour les moins de 12 ans).
(Selon mesures sanitaires en vigueur)

LA CONCIERGERIE (Selon mesures sanitaires) :

Le weekend exclusivement, il vous est possible de réserver 1 ou 2 nuits consécutives un hébergement destiné aux familles.

Il comprend 2 chambres et une salle de douche (avec interdiction de cuisiner).

Renseignements et réservation avant le jeudi midi au secrétariat.

Le prix est de 20 € par nuit comprenant l'hébergement et le petit déjeuner.

Les déjeuners et dîners sont en sus.

ACCUEIL ET INFORMATION DE VOTRE ENTOURAGE :

Votre famille ou vos proches peuvent, avec votre accord, être reçus en votre présence, par un membre de l'équipe.

Des réunions mensuelles sont organisées le samedi à 10h.

Les dates de ces réunions sont affichées à la Cafétéria et sur la TV « info Malvau » dans le hall d'entrée du Château.

11. LES SORTIES THERAPEUTIQUES

LES SORTIES EN VILLE :

À compter du 8^{ème} jour de présence

- Samedi et dimanche de 8h30 à 11h30 et 13h à 18h.
- Dès le 2^{ème} week-end, les repas du midi peuvent être pris à l'extérieur.

Les demandes d'absence aux repas doivent être déposées et signées, par le moniteur, avant le jeudi matin. Elles sont validées par le médecin.

Quotidiennes de 16h30 à 18h15

(sauf le mardi et le jeudi)

Chaque patient doit signer le registre des sorties au départ et dès son retour.

Nous vous invitons à respecter les horaires de sortie autorisés.

LES SORTIES THÉRAPEUTIQUES DE

WEEK-END :

À compter du 3^{ème} week-end

Durant les 7 semaines de séjour, les patients peuvent disposer de sorties thérapeutiques, d'une durée maximale de 48h.

Les sorties exceptionnelles sont soumises à accord médical et/ou administratif.

Elles peuvent concerner un problème familial, professionnel ou judiciaire à régler en urgence.

Toute demande de sortie thérapeutique doit être déposée, signée par le moniteur, avant le jeudi matin.

Elles sont validées par le médecin.

Chaque patient doit signer le registre des sorties au moment de son départ et dès son retour. Il lui est remis, au moment du départ, une enveloppe contenant le traitement pour la durée de la sortie.

Les sorties thérapeutiques sont organisées entre le patient et les référents du groupe (moniteur et infirmière). Toutefois, en cas de difficultés lors de la sortie thérapeutique, le patient est invité à contacter le Centre et/ou à rentrer prématurément.

A chaque retour dans l'établissement, avec votre accord :

- Un contrôle éthylotest est pratiqué ;
- Une vérification de vos affaires personnelles peut être réalisée en votre présence ;
- Des contrôles urinaires de toxiques peuvent être demandés par les médecins.

12. CULTTE

Le respect de la liberté de conscience constitue une règle fondamentale. Vous pouvez au cours de votre séjour, dans le cadre des horaires de visites, recevoir un ministre du culte de votre confession.

Si votre état de santé le permet, et dans le respect des autorisations de sorties thérapeutiques, vous pouvez participer aux offices religieux du secteur.

Si vous le souhaitez, vous pouvez signaler vos directives anticipées (mesures en cas de décès).

13. ARGENT ET VALEURS

Nous vous déconseillons d'amener et de garder des objets de valeur dans l'établissement. L'établissement décline toutes responsabilités sur ces objets qui sont sous votre propre surveillance.

Vous avez la possibilité de déposer vos objets et valeurs telles que les espèces, chèquiers ou cartes bancaires au coffre au bureau des admissions : le mardi et le jeudi de 13h à 13h30.



1. L'ACCUEIL

Le moniteur d'accueil et un ou plusieurs patients vous feront découvrir le Centre et vous accompagneront pour vous présenter :

- ▶ votre chambre,
- ▶ les différents bâtiments et ateliers (sculpture sur pierre...),
- ▶ les bureaux médicaux,
- ▶ le service social,
- ▶ l'administration (secrétariat...).

Un plan du site est affiché à la cafétéria et vous sera remis à votre arrivée pour vous repérer au sein de notre établissement

2. INFORMATIONS GENERALES

Un médecin généraliste référent et un addictologue vous reçoivent et accompagnent votre démarche de soins.

Ils élaborent avec vous et le reste de l'équipe soignante votre projet thérapeutique.

LE RISQUE TABAGIQUE :

Une évaluation des risques liés à votre éventuelle consommation de tabac vous est proposée par l'équipe. Un groupe de paroles tabac est organisé chaque semaine.

LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR :

L'équipe soignante s'engage à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles. La douleur n'est pas une fatalité, elle se prévient et se traite. Avoir moins mal, ne plus avoir mal, c'est possible. N'hésitez pas à en parler avec votre médecin référent.

LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES :

Ce comité est composé de membres du personnel médical, soignant, administratif et des représentants des usagers. Il a pour fonction, en association avec l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), la surveillance des infections liées aux soins, la rédaction de protocoles d'hygiène, l'évaluation et l'observance de ces protocoles, la sécurité des patients et celle du personnel.

3. LE CONTRAT THÉRAPEUTIQUE

Vous avez choisi de soigner un problème d'addiction. Le projet que nous vous proposons est celui de l'abstinence pour recouvrer une meilleure qualité de vie. Cette démarche implique un engagement continu de votre part durant la totalité de votre séjour.

LA DUREE DU SÉJOUR :

Le séjour est établi sur la base de 7 semaines avec possibilité (après avis de l'équipe pluridisciplinaire) de prolongation ou de séjour(s) séquentiel(s).

PARTICIPATION AUX SOINS :

Un retour à un équilibre de vie plus satisfaisant repose sur la restauration de la qualité de votre relation avec vous-même et avec les autres. Nous serons à vos côtés pour vous aider et vous accompagner dans ce projet de soin. Pour rester cohérent, nous vous demandons d'être présent(e) dans votre groupe, aux Activités Personnalisées de Soins (APS) et aux consultations qui font partie de vos soins.

CONTROLE DE L'ALCOOLÉMIE ET DES TOXIQUES :

En souhaitant être admis(e) au Centre MALVAU, vous vous engagez dans une démarche pour sortir de vos problèmes d'addiction.

Un contrôle d'alcoolémie ou une recherche urinaire ou sanguine de toxiques peut vous être demandé : il s'effectue avec votre accord et sur prescription médicale. Un refus de votre part peut remettre en cause la poursuite des soins.

LES ALCOOLISATIONS ET PRISES DE TOXIQUES :

Une alcoolisation sur site ou à l'extérieur de l'établissement lors de sorties thérapeutiques peut donner lieu à une réactualisation du contrat thérapeutique par l'équipe soignante. Les sorties thérapeutiques pourront être contre-indiquées jusqu'à votre rétablissement.

En cas de craving (envie impérieuse du produit), nous vous invitons à en parler avec le personnel de l'équipe soignante.

Au cours de votre séjour, nous vous proposons des réunions d'information sur les dépendances, les différents produits psychoactifs (alcool et autres substances, dépendances comportementales) ainsi que des groupes de parole animés par différents membres de l'équipe.

ÉVALUATION DU CONTRAT THÉRAPEUTIQUE :

Ce contrat est régulièrement évalué par l'équipe soignante avec votre coopération, et notamment, lors des réunions de synthèse.

Les sorties thérapeutiques le week-end et/ou en semaine font partie des soins et permettent d'apprécier votre amélioration.

Vous devez impérativement respecter les horaires de départ et de retour de ces sorties et vous présenter à l'infirmerie.

Une évaluation de votre sortie thérapeutique sera faite avec l'infirmière ou le moniteur, à votre retour. Un alcootest sera effectué.

Si vous souhaitez annuler une sortie accordée ou avancer votre retour, vous devez en informer l'équipe afin que votre suivi soit assuré.

Il vous sera demandé 2,90 euros pour tout repas annulé ou ajouté en dehors des délais prévus pour les demandes de sortie (jeudi avant 9h).

4. LES MOUVEMENTS D'ENTRAIDE

Des rencontres ont lieu régulièrement et peuvent être organisées à votre demande. Les permanences sont signalées sur le tableau d'affichage situé près de l'infirmerie.

Il est important que vous mettiez à profit votre séjour pour les rencontrer. Après votre sortie, ils pourront, si vous le souhaitez, vous aider à maintenir votre abstinence et cela vous permettra également de venir en aide à d'autres personnes en difficulté avec l'alcool ou un autre produit.

Vous trouverez leurs coordonnées nationales à la fin de ce livret.

4. QUALITE ET SECURITE

L'ENGAGEMENT QUALITÉ :

Améliorer la qualité de la prise en charge des patients est une préoccupation constante du Centre Malvau.

L'engagement des professionnels dans la qualité et la sécurité des soins est quotidien et continu.

Cet engagement est contrôlé tous les 4 ans par la Haute Autorité de Santé (HAS).



La Fondation a été certifiée en octobre 2021.

Les rapports de certification sont consultables sur le site de la HAS.

SECURITÉ :

Outre l'application stricte des consignes (interdiction de fumer, d'utiliser des appareils électriques non autorisés), il vous est demandé :

- * de repérer l'emplacement des issues de secours, des extincteurs et des points de rassemblements.
- * de prévenir le personnel présent en cas d'anomalie et surtout le déclenchement des alarmes incendie.

*** En cas de déclenchement de l'alarme incendie : se rassembler sur la pelouse du Château et dans le jardin de l'Hermitage (panneaux verts « point de rassemblement »).**

Des exercices incendie d'évacuation sont régulièrement organisés dans l'établissement.

4. LA PRÉPARATION À LA SORTIE

Cette préparation s'effectue tout au long de votre hospitalisation et vous en êtes l'acteur principal. Pour vous aider, l'équipe soignante est à votre disposition.

L'INTERRUPTION DU SÉJOUR DANS L'ETABLISSEMENT :

L'équipe médicale peut prononcer une interruption du séjour ou une orientation plus appropriée en cas de besoin et/ou de non-respect des éléments contenus dans le règlement intérieur que vous aurez signé. À distance, votre dossier pourra être réétudié et une nouvelle admission décidée.

VOUS SOUHAITEZ INTERROMPRE VOTRE SÉJOUR :

Vous pouvez à tout moment interrompre votre séjour. Il vous est demandé dans ce cas de nous en informer le plus tôt possible et de rencontrer un médecin.

Si vous demandez à sortir contre avis médical, vous devez signer une attestation précisant que vous avez été informé des risques encourus pour votre santé, de l'avis négatif du médecin concernant votre sortie et dégageant la responsabilité du Centre Malvau et du médecin.

Si toutefois vous quittez l'établissement sans nous en informer, nous serons obligés d'en aviser les autorités compétentes le cas échéant.

VOTRE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT :

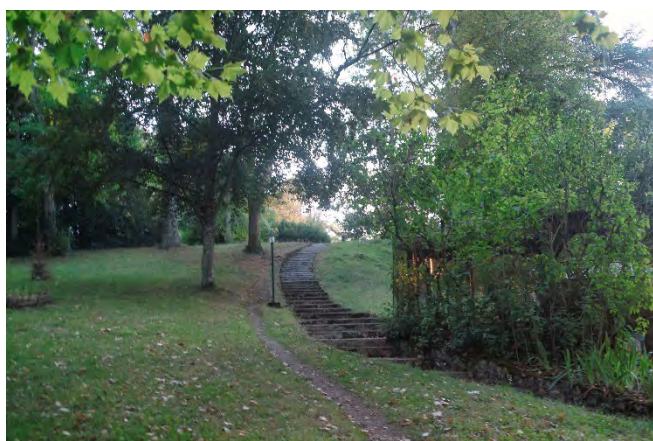
La chambre devra être libérée pour 9h.

Une ordonnance vous sera remise si besoin. Les formalités concernant votre sortie vous seront précisées par le personnel soignant.

Nous vous demandons de passer au bureau des admissions afin de régulariser votre dossier.

A votre départ, quelle que soit la modalité de sortie, vous devez vous organiser pour emporter tous vos effets personnels. Il nous est impossible de stocker durablement des affaires d'anciens patients et dès lors, tout effet personnel non réclamé après un an et un jour ne sera plus gardé.

À la sortie de l'établissement quel qu'en soit le motif, nous vous invitons à contacter votre médecin traitant et poursuivre les soins et les traitements dont vous avez besoin.



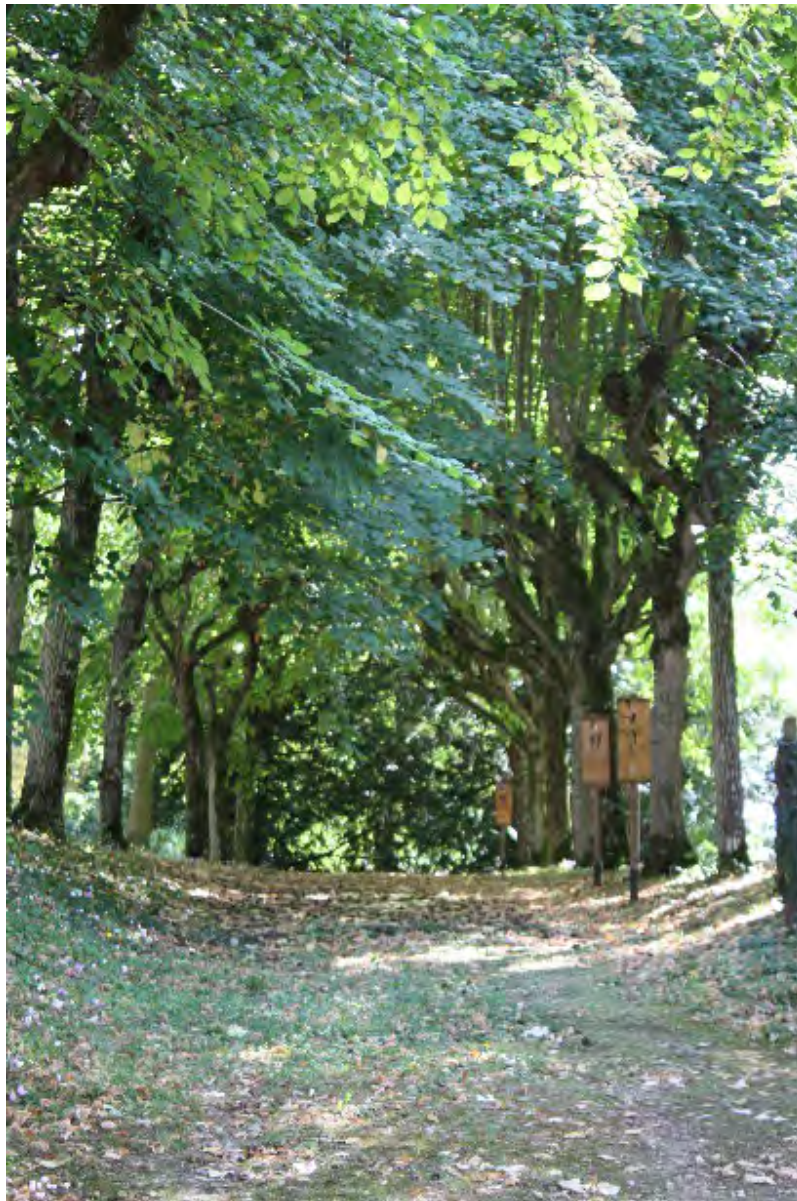
EVALUATION DE VOTRE SÉJOUR :

Il est important pour nous de connaître votre appréciation sur votre séjour et vos idées, suggestions et critiques éventuelles afin que nous puissions améliorer notre prestation.

À cette fin, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire de satisfaction remis lors de la réunion de sortants organisée par la direction et de le déposer au service administratif lors de votre sortie ou dans la boîte aux lettres située dans le hall.

D'autre part, une boîte à idée est à votre disposition 24h/24h à l'accueil.

Une réunion soignés/soignants a lieu toutes les 6 semaines pour recueillir régulièrement vos propositions d'amélioration.



1. CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE*

En référence à la circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006

L'objectif de la Charte de la personne hospitalisée est de faire connaître concrètement, les droits et les devoirs des patients accueillis à l'hôpital, tels que définis par la réglementation.



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

2. DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

La personne de confiance peut, si vous le jugez nécessaire, vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions si nécessaire. Elle partage ainsi, avec votre accord et en votre présence, le secret médical. Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'exprimer votre volonté (perte de connaissance...), la personne de confiance ou à défaut un de vos proches, deviendrait

l'interlocuteur direct que consulterait et informerait le médecin.

En aucun cas, la personne de confiance ne peut se substituer à vous.

Cette désignation se fait par écrit avec co-signature, sur un formulaire à demander et à remettre au médecin. Vous pouvez annuler cette désignation à tout moment.

Renseignez-vous auprès de votre médecin généraliste ou de votre médecin psychiatre référent.

3. CONSENTEMENT

↳ Pour tout acte médical nous sollicitons votre accord et ce, après que le(s) médecin(s) vous ait (aient) expliqué les bénéfices et les risques de l'acte envisagé. À tout moment, vous pouvez refuser l'acte médical qui vous est proposé. Pour ce faire, vous devez en informer, soit directement le médecin prescripteur, soit le responsable de la permanence de la CDU (commission des usagers) ou bien encore le directeur de l'établissement. Afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de vos soins (par exemple : transfert d'établissement), nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer de suite votre choix par écrit.

↳ Conformément à la loi, votre accord écrit serait également recueilli si cela venait à se produire dans les cas suivants :

- ▶ si nous souhaitons vous inclure dans une recherche biomédicale ;
- ▶ si nous souhaitons effectuer des dépistages de certaines maladies infectieuses : VIH ou génétiques. La demande de dépistage VIH est systématiquement demandée lorsqu'une personne se blesse avec un objet ayant été en contact avec le sang ou les liquides biologiques ;
- ▶ personnes sous tutelle ou curatelle.

4. L'ACCÈS À VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Des informations formalisées, nécessaires à assurer vos soins, sont regroupées au sein d'un dossier personnalisé et protégé par des règles de confidentialité.

Vous (ou votre tuteur, ou le médecin que vous avez désigné ou vos ayants droits sauf opposition de votre part, en cas de décès) pouvez y avoir accès soit par consultation sur place, soit par envoi postal, en adressant une demande écrite au directeur de l'établissement. Vous disposez alors d'une période de réflexion de 48 heures durant laquelle aucune information ne peut vous être transmise.

Les dossiers sont conservés par le Centre MALVAU pendant une durée minimale de 20 ans, suivant la réglementation en vigueur. Il ne peut vous être remis que des copies des documents.

La communication sera effectuée dans les 8 jours suivant votre demande pour les documents de moins de 5 ans. Ce délai ne peut excéder 2 mois pour les documents plus anciens.

Les frais de reproduction et d'expédition seront à votre charge.

L'établissement conservera pendant 20 ans votre dossier médical à compter de la date de votre dernier jour dans l'établissement (CSP art. 112.7).

5. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations administratives et médicales vous concernant, font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978. Ces données font l'objet d'une déclaration à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), sous la responsabilité du médecin chef, responsable de l'information médicale de l'établissement. Elles sont protégées par le secret médical.

Vous pouvez exercer un droit d'accès de rectification de vos données personnelles. Ce droit s'exerce auprès du médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement.

Vous pouvez également vous opposer au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées à l'article 26 de la loi du 6 janvier 1978.

6. LE SECRET PROFESSIONNEL

L'établissement s'engage à respecter le secret professionnel vous concernant, cela va du secret médical à la garantie de l'anonymat de votre séjour.

Le personnel du Centre Malvau et toute personne dont les missions impliquent la présence dans l'établissement y sont tenus et y veillent strictement.

De votre côté, nous vous demandons également de ne pas divulguer des informations couvertes par le secret, sur la personne hospitalisée, que ces informations vous concernent directement ou qu'elles concernent d'autres personnes hospitalisées ou l'ayant été. Le non-respect de cette demande peut entraîner des mesures disciplinaires.

***Aucune information** concernant votre séjour et les soins effectués ne peut être transmise par téléphone à qui que ce soit, afin d'en préserver la confidentialité.*

7. COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Un dispositif est chargé d'assister et d'orienter le patient qui s'estimerait victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement, pour lui indiquer les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnel dont il dispose.

Avant tout, il est recommandé de rechercher toutes les informations souhaitées auprès d'un cadre ou d'un médecin.

La commission est composée du Directeur, d'un médecin, d'une IDE et de quatre représentants des usagers. Elle se réunit quatre fois par an.

Pour joindre les membres de la Commission, pour quelque problème que ce soit, veuillez vous référer à l'affichage dans le hall du Château.

Vous pouvez, à chaque fois que vous le jugerez utile, saisir le Directeur ou le médecin chef en sollicitant un rendez-vous auprès du secrétariat.

DÉPART DÉFINITIF :

Les documents administratifs sont préparés par le secrétariat la veille de votre sortie. Le jour de votre sortie, au moment de votre départ, vous remettez votre clé de placard à l'infirmerie qui vous remettra les documents de sortie (ordonnance, résultats d'examens...).

Une réunion de sortants clôture votre séjour, elle se déroule en fin de semaine. Il vous est remis un questionnaire de satisfaction. Le questionnaire e-satis vous est adressé par voie numérique par la Haute Autorité de Santé.

Le questionnaire de sortie est un outil d'amélioration du service.



Président : Guy BERTEREAU

- ▶ Le Club gère le fonctionnement des distributeurs de boissons.
- ▶ Il permet l'achat et l'entretien du matériel de loisirs de l'établissement (billard, ping pong, jeux, bibliothèque...)
- ▶ N'hésitez pas à nous donner votre avis, nous sommes à votre écoute.

MOUVEMENTS D'ENTRAIDE : STRUCTURES NATIONALES

Si vous souhaitez contacter une association, l'équipe se tient à votre disposition pour vous faire connaître les associations présentes dans l'institution. Ces associations ont signé une convention de partenariat avec le Centre MALVAU.

Charte de bénévolat

Les associations de bénévoles au Centre MALVAU interviennent dans le cadre général de la mission des établissements sanitaires et sociaux, en complémentarité de leur personnel. Chaque association de bénévoles apporte des réponses spécifiques aux attentes des personnes accueillies dans ces établissements ; elle est amenée à agir en lien avec d'autres associations.

Les associations de bénévoles agissent en accord avec l'établissement. Dans le cadre de cet accord, les associations signataires de la charte s'engagent à :

- agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun ;
- n'intervenir ni dans le domaine médical, ni paramédical, ni administratif ;
- respecter la confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir, concernant tant l'établissement et le personnel que la personne elle-même ;
- travailler en liaison avec l'équipe soignante.

L'action des bénévoles est une action associative, collective et organisée, dont la qualité est garantie par les engagements suivants :

- les associations signataires de la charte assurent la sélection des bénévoles qu'elles mandatent ;
- elles leur donnent une formation adaptée ;
- elles assurent le suivi et l'encadrement de leurs équipes ;
- elles assurent une régularité et une continuité dans le cadre de l'engagement prévu.

Les associations de bénévoles inscrivent leur action spécifique dans le projet stratégique d'établissement pour la prise en compte de la personne dans sa totalité.



AL-ANON ALATEEN

18 rue Nollet - 75017 PARIS
Tél : 01.42.81.97.05
www.al-anon-alateen.fr

ALCOOLIQUES ANONYMES

29 rue Campo Formio - 75013 PARIS
Tél. : 09.69.39.40.20
www.alcooliques-anonymes.fr

ALCOOLIQUES ANONYMES

Intergroupe de Paris (A.A)
3 rue Frédéric Sauton - 75005 PARIS

ENTRAID'ADDICT

10 rue des messageries - 75010 PARIS
01.47.70.34.18
www.entraidaddict.fr

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

20 rue Saint Fiacre - 75002 PARIS Tél. : 01.42.33.51.04
www.addictions-france.org

ASSOCIATION POUR LA COMMUNICATION, L'ESPACE ET LA REINSERTION DES MALADES ADDICTIFS (ACERMA)

22 quai de la Loire - 75019 PARIS
Tél : 01.48.24.98.16 –
www.acerma.org

FÉDÉRATION NATIONALE DES AMIS DE LA SANTÉ

18 rue du parc - 67205 Oberhausbergen
Tél. : 03.88.56.09.65
www.lesamisdelasante.org

ALCOOL ÉCOUTE JOIE ET SANTÉ

3 Impasse des alouettes
86190 AYRON
Tél. : 09.71.53.36.14
www.alcoolecoute.com

LA SANTÉ DE LA FAMILLE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

190 avenue de Clichy
75017 Paris
Tél : 01.71.93.82.32
www.lasantedelafamille.fr

LA CROIX BLEUE

189 rue Belliard – 75018 PARIS
Tél. : 01.42.28.37.37
www.croixbleue.fr

MOUVEMENT VIE LIBRE

8 rue René Cassin – 51430 BEZANNES
Tel.: 03.26.87.31.78
www.vielibre.org

SOS ALCOOL FEMMES / Association Laure Charpentier

7 rue Daunou
75002 PARIS
Tél. : 01.40.15.60.17

